



REGLEMENT INTERIEUR

ESPACE JEUNES

AUNEAU – BLEURY – SAINT SYMPHORIEN



AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN



ARRIAT Joanny

Animatrice de l'Espace Jeunes et Promeneur du Net

 **06.28.37.41.22**



Joanny circule sur les voies numériques au quotidien, pour aller à la rencontre des jeunes, grands usagers des réseaux sociaux. Non pas comme influenceur, mais en tant que « Promeneur Du Net ». Un animateur/éducateur 3.0
Son rôle est de favoriser l'éducation numérique, la prévention des risques en ligne, ainsi que le développement de pratiques responsables et citoyennes sur internet. Les promeneurs du net interviennent sur différents canaux comme les réseaux sociaux (Instagram, Twitter et Facebook), les forums, les blogs, les jeux en ligne, etc..

1. CONDITION D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS :

Pour fréquenter « l'Espace Jeunes » le jeune doit être collégien (l'accueil des enfants en CM2 et entrant en 6^{ème} à la rentrée de septembre est possible) ou lycéen. Pour accéder à la structure un dossier complet avec les éléments ci-dessous doit être fourni :

- Fiche de Renseignement et Sanitaire,
- Copie du carnet de vaccination,
- Autorisations (sortie et droit à l'image),
- Règlement intérieur signé,
- Photo,
- Règlement de l'Adhésion.

L'adhésion est valable pour une année, à compter de la date d'adhésion. Le montant est défini par les élus de la Commission Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes et d'Ile de France (CCPEIDF). Pour l'année 2026, elle est fixée à **10.45€ pour les familles résidant la CCPEIDF et 14.63€ pour les hors CCPEIDF**. Le dossier peut être remis auprès de l'équipe de l'Espace Jeunes, ou du secrétariat.

Toute modification doit être signalée à l'équipe d'animation de l'Espace Jeunes dans les plus brefs délais, par écrit pour une mise à jour du dossier.

2. INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS ET FONCTIONNEMENT :

• Mercredis – 12h00 /18h30 :

☞ **De 12h00 à 14h00 :** Arrivée en autonomie possible à partir de 12h30 directement sur l'Espace Jeunes. A la sortie des collèges, sur inscription préalable, prise en charge des jeunes par l'équipe de l'Espace Jeunes en navette.

Repas possible sur place (fourni par les familles), mise à disposition d'un frigo et d'un micro-onde.

☞ **A partir de 14h00 jusqu'à 18h00 :** 14h début des activités, la participation aux activités proposées est obligatoire. Les activités nécessitent une inscription. Le jeune a l'obligation de rester pendant tout le déroulement de l'activité.

☞ Les premiers départs se font à partir de 16h avec accord du/des titulaire(s) de l'autorité parentales. Lorsqu'un jeune souhaite quitter la structure, sa sortie est définitive sauf avec justification écrite d'une pratique associative (sport...).

☞ Les navettes retours sont effectuées à partir de 17h.

• Vacances Scolaires – 10h/18h00 :

☞ L'inscription est obligatoire pour participer aux activités. Les jeunes ne peuvent sortir de l'enceinte de l'Espace Jeunes qu'au moment du déjeuner avec accord du/des titulaire(s) de l'autorité parentales.

☞ Pour les jeunes ne déjeunant pas sur la structure, un départ à partir de 12h30 et un retour à partir de 13h30 est possible.

- ☞ Les premiers départs se font à partir de 16h avec accord du/des titulaire(s) de l'autorité parentale.
- ☞ Les navettes retours sont effectuées à partir de 17h.
- ☞ Repas possible sur place (fourni par les familles), mise à disposition d'un frigo, d'un micro-ondes et d'un four pendant les vacances scolaires.
- ☞ Si veillée pas de retour en navette, et départ entre 21h30 et 22h.

- **Conditions d'inscriptions :**

L'inscription se fait auprès de la direction de l'espace jeunes, ou du secrétariat.

Pour les mercredis et les vacances les fiches d'inscription sont à retourner à l'Espace Jeunes ou au secrétariat, et seront prises en compte, si accompagnées du règlement par ordre d'arrivée, excepter pour les hors CCPEIDF, les inscriptions reçues dans la période défini seront traitées à date butoire d'inscription. Nous n'acceptons pas les inscriptions par téléphone.

Certaines activités sont payantes, le règlement s'effectue auprès du directeur de l'Espace Jeunes ou du secrétariat, il est obligatoire pour valider l'inscription. Pas de remboursement possible, sauf en cas d'absence pour motif médical (justificatif médical à transmettre sous 8 jours suivant l'absence).

Toute absence doit être signalée au préalable, sans information l'Espace Jeunes prendra contact avec le/les titulaire(s) de l'autorité parentale. En cas de départ en dehors des horaires prévu, une demande écrite devra être faite auprès de l'équipe.

3. VIE A L'ESPACE JEUNES :

- **Règles de vie :**

- ☞ Respect d'autrui (jeunes et personnes encadrantes).
- ☞ Respect des conditions de fonctionnement de l'Espace Jeunes.
- ☞ Respect des locaux et du matériel mis à disposition (toute dégradation pourra faire l'objet d'une demande de remboursement).
- ☞ Interdiction de fumer.
- ☞ Les boissons alcoolisées et produits stupéfiants ne sont pas autorisées au sein de la structure.
- ☞ Signaler toute prise de médicaments à l'équipe d'encadrement, celle-ci devant faire l'objet d'une prescription médicale. Si PAI copie du PAI obligatoire et médicament à fournir à l'inscription.
- ☞ Il est vivement recommandé de ne pas laisser votre jeune venir en possession d'objet de valeur (bijoux, argent, console de jeux...).
- ☞ La structure décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol d'objets personnels.

- **Accès à la salle informatique :**

L'accès à la salle informatique se fait uniquement avec l'autorisation de l'équipe. Celle-ci est fermée pendant les temps d'activités et est en accès libre sur les plages horaires ci-dessous :

- Mercredi de 13h à 14h et de 16h à 17h (et selon les besoins de nos activités).
- Vacances de 13h à 14h et de 16h à 17h (et selon les besoins de nos activités).

Les ordinateurs ne sont pas connectés à internet et s'utilisent sous la supervision des animateurs.

- **Accès à la cuisine du personnel :**

L'accès à la cuisine est strictement interdit, sauf sur autorisation de l'équipe.

- **Accès à la réserve de matériel et au local électrique :**

L'accès est interdit, seule l'équipe encadrante est autorisée à y rentrer.

- **Hygiène et santé :**

Les jeunes doivent répondre aux obligations vaccinales en vigueur. Ils ne pourront être accueillis en cas de fièvre ou de maladie contagieuse.

Si, au cours de la journée, le jeune déclare une maladie « bénigne » et/ou de la fièvre mal tolérée, le/les titulaire(s) de l'autorité parentale seront informés par téléphone et devront venir chercher le jeune dans les plus brefs délais.

Si le jeune est atteint d'une maladie « à évolution rapide » ou est victime d'un accident au cours de l'accueil, les mesures d'urgence seront prises (*appel du SAMU, application du PAI ...*) et les personnes à prévenir en cas d'urgence seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

- **Téléphone portable :**

Les téléphones portables sont autorisés.

Cependant ils sont **INTERDITS** pendant les activités. Il est interdit de prendre des photos et/ou vidéos dans la structure sans l'accord préalable des personnes apparaissant sur celles-ci (respect du droit à l'image). L'équipe porte également un intérêt particulier aux dérives possibles du téléphone (canular, réseaux sociaux, cyber-harcèlement...), elle se réserve le droit de prendre les téléphones portables des jeunes en cours de journée en cas de non respect des règles. Ils seront rendus en fin de journée.

4. SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DU RÈGLEMENT :

En cas de non-respect du règlement, le jeune s'expose à des sanctions qui vont de l'avertissement oral à l'exclusion temporaire ou définitive.

En signant ce règlement, j'admets en avoir pris connaissance et je suis prêt à engager ma responsabilité quant à son respect.

Venir dans un bon état d'esprit, avec l'envie de partager et de s'investir dans les activités proposées, permettra au groupe de passer une belle journée.

Date et signature du jeune :

Date et signature des parents :